

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Domaine – Les finalités de l'École	Fiche n°03
Sujet – De quel type d'égalité l'École doit-elle parvenir à s'approcher ?	
Mots clés associés au sujet : <i>égalité des chances ; diversification ; sectorisation ; discrimination positive ; sélection</i>	

1. Définition du sujet

L'École est parfois soupçonnée de refléter ou de reproduire les inégalités qui émanent de la société. Le sexe, la situation socio-économique, territoriale ou familiale de l'enfant, son origine ethnique ou culturelle peuvent faire obstacle à son intégration et à sa réussite, à l'École d'abord, puis dans la société. L'École de la République a pourtant pour vocation d'être une École de l'égalité : elle doit constituer pour chacun un recours, lui permettant d'échapper à un destin social écrit d'avance. Il importe donc de s'interroger sur les moyens de remédier efficacement à « la fracture scolaire » ainsi qu'à « la panne de l'ascenseur social ».

L'idéal démocratique de l'École républicaine revêt plusieurs aspects, qui peuvent être parfois contradictoires entre eux :

- L'École doit d'abord garantir l'intégration de tous au sein de la communauté nationale et de la « société de la connaissance », en développant autant que possible l'ouverture sur l'Europe et sur le monde. Cette exigence justifie l'ambition d'élever le niveau culturel de tous et le projet de transmettre un socle de connaissances, de compétences et de règles de comportement. Dans cette perspective, la lutte contre l'exclusion due à l'échec scolaire et l'égalité de résultats sont impératifs.
- L'École doit en outre garantir l'égalité des chances d'accéder aux savoirs et aux positions sociales les plus élevés. L'origine sociale, d'évidence, pèse lourd dans le niveau des études. Les enfants d'ouvriers sont deux fois plus nombreux que les enfants de cadres en sixième ; en terminale générale, ils sont déjà deux fois moins nombreux, et cinq fois moins dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce. L'inégalité d'accès aux enseignements les plus sélectifs peut concerner également les filles. La lutte contre l'inégalité des chances vise à neutraliser autant qu'il est possible les privilèges de naissance et les préjugés, de sorte que la sélection des élites dont la société a besoin se fonde uniquement sur la valorisation des mérites et des talents individuels. Dans cette perspective, la démocratisation n'a plus seulement pour ambition, selon les formules de Condorcet, de « donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous », mais de « ne refuser à aucune portion de citoyens l'instruction plus élevée, qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus ».

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

- Les progrès de l'idée d'égalité ont conduit à faire émerger, au cours de ces dernières années, une nouvelle exigence qui ne fait pas directement référence aux savoirs. La revendication porte sur la reconnaissance de l'égalité en dignité de tous les élèves - considérés en tant que personnes – et par suite de toutes les filières scolaires. Certaines des caractéristiques que l'on pensait les mieux établies du fonctionnement de l'École peuvent s'en trouver ébranlées : c'est ainsi par exemple que l'on a pu mettre en question, au nom de l'épanouissement de l'enfant, la comparaison, l'évaluation et la sélection des élèves en fonction de leur capacité à maîtriser la culture scolaire.

Deux grandes modalités contradictoires peuvent être mises en œuvre au service de la démocratisation de l'enseignement : l'égalité ou à l'inverse la différenciation de traitement des individus ou des groupes. On peut en effet considérer qu'il est juste, de manière à éviter les ruptures d'égalité, d'établir des conditions de scolarisation identiques pour tous (laïcité et mixité, sectorisation, caractère national et centralisé du service public d'éducation) ; mais un traitement différencié des individus ou des groupes (bourses, éducation prioritaire, groupes de besoin) peut cependant paraître nécessaire afin de compenser ce qu'on a pu identifier comme des désavantages.

2. Etat des lieux

Les transformations de la société changent sans cesse les données que l'École doit prendre en compte. L'inégalité entre filles et garçons tend par exemple à s'inverser au détriment des garçons. L'évolution de la famille contemporaine crée un nouveau type d'inégalités qui ont, d'après certaines enquêtes, un impact sur la scolarité. A l'âge de 18 ans les trois quarts des enfants ont leur père et leur mère qui vivent ensemble, mais pour la proportion grandissante d'enfants vivant une situation de séparation des parents la probabilité de connaître des difficultés scolaires s'accroît : ainsi par exemple les chances pour les enfants de parents séparés, quelque soient les catégories sociales, d'atteindre le niveau bac+3 sont divisées par deux ou par trois. L'origine sociale demeure toutefois la principale source de l'inégalité à l'École. Aux inégalités socio-économiques, accentuées par l'émergence d'un chômage structurel durable, il faut désormais ajouter la ségrégation ethnique. La concentration d'enfants issus de l'immigration (qui peut aller parfois jusqu'à une proportion de 80 %) transforme certains établissements en « ghettos » culturels, qui ne sont que le reflet des quartiers où ils sont implantés. Les inégalités socio-économiques et territoriales tendent ainsi à se cumuler, et se creusent encore davantage du fait des stratégies par lesquelles les familles s'efforcent de contourner la sectorisation.

Devant les inégalités dont elle n'est pas la cause, l'École ne demeure pas inerte : des politiques et des pratiques, dont il importe de mesurer l'efficacité, sont mises en œuvre afin, sinon remédier à ces inégalités, à tout le moins de ne pas y ajouter :

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

- **En continuité avec l'esprit des grands réformateurs républicains du passé, d'importantes réformes de structures ont conduit à la massification de l'accès aux études secondaires, puis supérieures. Les deux axes en sont l'allongement de la durée moyenne des études – la scolarité obligatoire ayant été portée à 16 ans – et l'école unique, tous les enfants d'une même classe d'âge étant destinés, depuis la loi Haby de 1975 à suivre le même parcours scolaire jusqu'au brevet des collèges. Ces réformes ont permis - tout au moins en apparence – de mettre un terme à la ségrégation entre les classes sociales, qui était auparavant inscrite dans la structure même du système éducatif. Cette égalisation des conditions est complétée par la fin de la ségrégation sexuelle, du fait de l'instauration de la mixité dans les années 1970.**
- Promouvoir la mixité sociale par la sectorisation et les classes hétérogènes apparaît comme nécessaire si l'on veut éviter que ne se creusent les inégalités résultant des « ghettos » socio-économiques et culturels. La sectorisation, mise en place à partir de 1963, se caractérise par un découpage du territoire français en un certain nombre de zones de recrutement pour chaque établissement secondaire ; l'élève dépend d'une zone de rattachement selon son lieu de domiciliation et n'a donc pas le choix de son établissement. Depuis 1984 l'idée s'est fait jour l'assouplir afin de faire une place à la liberté de choix des familles et de ne pas laisser ce privilège aux plus favorisées ; les politiques oscillent entre cette exigence d'égalité dans la liberté et le souci d'éviter par la contrainte de laisser se creuser les différences entre établissements. La pratique des classes de niveau hétérogène se fonde sur le constat que les élèves défavorisés sont « tirés vers le haut » par les meilleurs élèves, sans pour autant nuire réellement à la progression de ces derniers. Le risque souvent dénoncé de « nivellement par le bas » ne peut probablement être pallié que dans la mesure où l'hétérogénéité demeure modérée.
- La mise en œuvre d'une politique territoriale de discrimination positive avec en particulier la création en juillet 1981 par le ministre Alain Savary des zones d'éducation prioritaires (ZEP) a donné une orientation nouvelle à la politique éducative. Cette politique fut consolidée en 1990 puis en 1997, avec notamment une augmentation du nombre de ZEP – porté de 355 à 708 (rentrée 2002). L'évaluation de la politique des ZEP est nécessaire, en raison de son originalité d'abord – il s'agit de la première expérience de discrimination positive appliquée à des groupes sociaux considérés comme tels -, mais aussi de son coût – on estime qu'un élève de ZEP coûte en moyenne 10 à 15 % de plus à l'Etat qu'un élève ordinaire. Elle est toutefois très difficile : est-il possible de mesurer tous les résultats obtenus ? L'approche qualitative est ici requise, dans la mesure où elle fait apparaître des facteurs d'efficacité : stabilité et solidarité des maîtres, qualité de la relation avec les élèves et leurs familles, priorité donnée à la transmission des savoirs scolaires de base.
- Parmi les facteurs qui conditionnent la réussite scolaire des élèves, les plus déterminants sont sans doute la pédagogie du maître et la politique de l'établissement – une climat ordonné par exemple, avec une discipline minimale, rend possible le progrès des élèves. En dépit des efforts qui ont été mis en œuvre en ce sens ces dernières années, les élèves défavorisés ne sont pas toujours devant les meilleurs enseignants et dans les meilleurs établissements. On peut à cet égard considérer qu'ils sont loin de bénéficier des conditions susceptibles de compenser leur handicap socio-culturel.
- L'orientation fait partie des facteurs qu'une politique éducative soucieuse de justice doit prendre en compte. Que les élèves soient orientés en fonction de leurs résultats scolaires est juste en soi. Le milieu social d'origine, ou le fait d'être une fille ou un garçon influencent aussi, certes de façon seconde, l'orientation d'un élève, et par conséquent la suite de ses études : à niveau égal, les orientations et les études ne sont donc pas nécessairement égales.

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

- L'aide matérielle et financière à la scolarité accordée aux élèves du second degré et à leurs familles permet soit de répondre à des situations durables de précarité (les bourses, notamment les bourses au mérite), soit à des situations de difficultés ponctuelles (les fonds sociaux, créés entre 1991 et 1997). Ces dispositifs sont complétés par l'allocation de rentrée scolaire et par l'intervention des collectivités territoriales ; certaines régions ont par exemple pris l'initiative (en voie de généralisation) de fournir gratuitement (en totalité ou en partie) les manuels scolaires des lycéens.

3. Questions à débattre

Principes

- L'École doit-elle et peut-elle atténuer voire gommer les inégalités sociales ?
- Faut-il privilégier la détection et la promotion des talents et des mérites individuels, ou bien la compensation des handicaps et l'élévation du niveau culturel de tous ?
- Peut-on articuler la prise en compte de la hiérarchie des niveaux scolaires avec la reconnaissance de l'égalité des individus et des filières ?

Diagnostic

- Faut-il considérer la sectorisation comme juste, en tant qu'elle garantit la mixité sociale, ou bien au contraire comme injuste, dans la mesure où elle renforce le risque de « ghetto » et creuse les inégalités entre établissements ?
- Quel bilan faut-il tirer de l'expérience des ZEP ? Concourent-elles réellement à garantir une plus grande égalité ?
- La sélection des meilleurs élèves est-elle suffisamment démocratique ?
- La diversité des filières est-elle compatible avec l'égalité des élèves ?

Méthodes et procédures susceptibles d'accroître la justice scolaire

- L'égalité devant le droit à l'éducation implique-t-elle l'identité des méthodes ou exige-t-elle au contraire leur diversité ?
- L'égalité des élèves peut-elle justifier une répartition inégalitaire des moyens (quantitatifs et qualitatifs) ?
- A quelles conditions le traitement différencié des élèves est-il légitime ?
- Par quels moyens – mettre les meilleurs enseignants devant les élèves défavorisés, réduire la taille des classes, etc. – peut-on éviter que l'École elle-même ajoute aux inégalités socio-culturelles ?
- Faut-il privilégier les classes modérément hétérogènes, ou la répartition par niveau ?
- Peut-on rendre plus justes les procédures d'orientation ?
- Comment rendre effectif le principe d'égalité des chances ?
- Faut-il, pour promouvoir la mobilité sociale ascendante, permettre aux meilleurs élèves des établissements de la périphérie, de poursuivre leurs études dans les grands établissements des centres villes, ou bien faut-il au contraire les maintenir dans leurs établissements pour éviter que ne se creuse davantage les inégalités territoriales ?
- Quelles contributions le primaire, le collège et le lycée peuvent-ils respectivement apporter au projet de rendre l'École plus juste ?

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE**LES SUJETS PROSPECTIFS**

- Une politique d'établissement peut-elle contribuer – et si oui en quoi - à réduire l'inégalité devant l'École ?
- Quelle bilan tirer de la politique de bourses, et comment l'améliorer ?
- Faut-il se donner les moyens de permettre à tous les élèves d'accéder aux technologies de l'information et de la communication ?